

FORMULAIRE DE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

Tribunal compétent : _____

Informations sur les époux :

Époux 1 - Nom et prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Époux 2 - Nom et prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Informations sur le mariage :

Date du mariage : _____

Commune du mariage : _____

Régime matrimonial choisi : _____

Enfants du couple :

Nombre d'enfants : _____

Liste des enfants (nom, prénom, date de naissance) :

Accords concernant le divorce :

Les époux déclarent d'un commun accord vouloir divorcer par consentement mutuel sans passer par le juge. Ils ont négocié et rédigé une convention réglant toutes les conséquences du divorce, notamment la garde des enfants, la pension alimentaire, le partage des biens et la prestation compensatoire.

Convention de divorce :

1. Garde des enfants :

La garde est [exclusive / partagée] selon accord des époux.

2. Pension alimentaire :

Son montant et modalités sont fixés dans la convention.

3. Prestation compensatoire :

Elle est due / non due conformément à l'accord.

4. Partage des biens :

Le partage des biens communs s'effectuera selon la convention signée.

5. Résidence principale :

La résidence de la famille est fixée à l'adresse suivante :

Déclarations des époux :

Les époux déclarent que la convention a été rédigée librement, sans contrainte ni violence, qu'ils ont eu connaissance des conséquences juridiques de leurs engagements et qu'ils acceptent cette procédure simplifiée de divorce.

Lieu de signature :

Date de signature :

SIGNATURE DE L'ÉPOUX 1

SIGNATURE DE L'ÉPOUX 2

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-administration.com/formulaire-divorce-par-consentement-mutuel/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-administration.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.